

Le label « Eucor – Le Campus européen »

Objectif du label

Identifier et valoriser les projets en recherche, enseignement et formation doctorale ainsi qu'au niveau structurel qui soutiennent les objectifs et missions du Groupement européen de Coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus européen ».

Les missions et objectifs du Campus européen sont les suivants:

Recherche et innovation

- Optimiser le profil de l'espace scientifique et de recherche
- Créer des chaires communes d'enseignement et de recherche
- Définir des axes majeurs pour la recherche commune de financements
- Promouvoir l'innovation et le transfert technologique et scientifique

Enseignement et formation doctorale

- Etablir des standards d'enseignement communs
- Créer et développer des offres d'enseignement, des formations et des diplômes communs
- Créer et développer des formations doctorales communes
- Promouvoir l'internationalisation des étudiants et des doctorants
- Renforcer la visibilité de l'offre de formation ainsi que des cursus de formation et des formations doctorales
- Soutenir l'accès à l'emploi, le conseil en matière d'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat

Structure

- Etablir une planification stratégique commune
- Promouvoir la communication et la coopération entre les administrations des universités
- Abolir les obstacles administratifs et juridiques à la coopération transfrontalière
- Mutualiser l'utilisation d'équipements et d'installations
- Promouvoir et faciliter la mobilité étudiante
- Promouvoir le plurilinguisme et l'interculturalité
- Développer et réaliser une stratégie commune de communication externe

Les porteurs de projets pourront, le cas échéant, bénéficier d'aides à la mise en place et au fonctionnement du projet ainsi que de soutien à la mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs voire d'autres personnels impliqués (en fonction des moyens disponibles dans les universités membres).

Typologie de projets et critères

► Un projet de nature pédagogique et/ou scientifique du Campus européen

- peut concerner toute discipline représentée dans les universités membres du Campus européen ;
- doit promouvoir la mobilité des chercheurs, enseignants et étudiants au sein du Campus européen;
- doit promouvoir l'approfondissement de la compétence interculturelle des chercheurs, enseignants et étudiants participants ;
- doit promouvoir l'excellence de la coopération transfrontalière ;
- doit associer au moins deux ou trois universités de deux pays conformément aux indications figurant ci-dessous. Il est possible d'associer d'autres partenaires nationaux et/ou internationaux.

Type de coopération	Obtention d'ECTS	Universités membres
Formations		
Coopération dans l'enseignement de type mobilité obligatoire (1) ou recommandée (2)	Si oui	Min. 2
Colloque, séminaire et conférence	Si oui	Min. 2
	Si non	Min. 3
Ecole d'été ou manifestation analogue	Si oui	Min. 2
	Si non	Min. 3
Projet de recherche	Non	Min. 2

(1) Dans le cadre de certains cursus, les étudiants doivent nécessairement suivre un enseignement, un module ou une UE proposée soit par une université membre du Campus européen ou conjointement par plusieurs universités du Campus européen. Il peut s'agir de simples cursus, de cursus communs (double ou triple diplôme) ou de cursus conjoint (un seul diplôme délivré).

(2) Les enseignants recommandent à leurs étudiants de suivre des enseignements, des modules ou des UE dans les universités membres du Campus européen. Dans ce cas, la validation des acquis a été réglée au préalable par les enseignants concernés et l'administration compétente.

www.eucor-uni.org

► Un projet culturel ou sportif

- doit associer au moins trois universités membres de deux pays du Campus européen;
- peut concerner tout domaine de la vie étudiante des universités membres du Campus européen;
- doit promouvoir la mobilité des enseignants-chercheurs, étudiants et/ou personnels au sein du Campus européen.

Recommandation et procédure

Les porteurs de projets doivent déposer, dans les meilleurs délais, leur demande de labellisation auprès du Secrétariat du GECT qui décide de l'octroi du label :

Bureau de coordination Eucor – Le Campus européen
 Université de Strasbourg
 Maison Universitaire Internationale
 11 Presqu'île André Malraux
 F - 67100 Strasbourg
info@eucor-uni.org
 Tél : 03 68 85 82 95

La demande doit comporter :

- Descriptif du projet
- Coordonnées des responsables des universités concernées
- Budget et modalités de financement (pour les manifestations ponctuelles)

Obligations du porteur du projet

Le porteur de projet s'engage à :

- utiliser systématiquement le label sur les documents de communication liés au projet,
- informer dans les délais le Secrétariat du GECT et les coordinateurs/trices décentralisé(e)s dans les universités membres des manifestations prévues,
- prévenir le coordinateur de son université de toute modification dans le cadre du projet (partenaires, descriptif du projet, etc.).